



PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 17 NOVEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le lundi 17 novembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Prey, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Damien VOLTOLINI, Maire.

Étaient présents : Mesdames Sylvie DUBOIS, Nathalie DULIZE, Jacqueline LA ROSA, Françoise LE VERGE et Sylvie PELTA.

Messieurs Alex BOUTELET, Lionel BOLAND, Dominique DAVARD, François GRAND, Olivier KERBART, Pascal JACQUES, Stéphane MOREAU et Damien VOLTOLINI.

Pouvoirs : Monsieur Jean-Louis RAT donne pouvoir à Monsieur Dominique DAVARD.

Secrétaire de Séance : Damien VOLTOLINI, à défaut de volontaire.

Début de la séance : 18h30

Le procès-verbal de la séance du 6 octobre deux mil vingt-cinq a été adopté par la signature de 7 élus, les autres élus contestant la formulation du point 4.

Elus signataires : L. Boland, A. Boutelet, N. Dulize, F. Grand, O. Kerbart, S. Moreau, D. Voltolini

Elus non signataires : D. Davard, S. Dubois, J. La Rosa, F. Le Verge, P. Jacques, S. Pelta, JL. Rat.

Ordre du jour :

1) RH : suite à donner aux contrats arrivant à échéance :

Le contrat de Maxime Cousin, Agent technique, se termine le 15 janvier 2026. Il est proposé de renouveler ce contrat sous la forme de CDD à temps complet pour une période de 1 an, soit jusqu'au 14 janvier 2027, avec passage à l'échelon 5.

Vote : 13 voix sur 14 valident ce point. Abstention : Madame Françoise Le Verge.

Le contrat de Romuald Normand, Agent technique nommé en remplacement d'un Agent en arrêt maladie, se termine le 9 janvier 2026. Il est proposé de renouveler ce contrat sous la forme de CDD à temps complet pour une période de 6 mois, soit jusqu'au 9 juillet 2026, avec passage à l'échelon 3.

Vote : 14 voix sur 14 valident ce point.

Le contrat de Florine Gheldof, Agent polyvalent des écoles, se termine le 5 janvier 2026. Cet agent ne souhaitant pas le renouvellement de son contrat, il sera procédé un nouvel appel à candidature afin de pouvoir ce poste pour la rentrée scolaire de janvier 2026.

2) RH : Protection Sociale Complémentaire des Agents des Collectivités Territoriales :

Sur le même principe que pour la prévoyance depuis janvier 2025, le législateur impose aux collectivités territoriales de participer financièrement au mutuelle santé de ses agents. Trois solutions sont possibles:

1)La labellisation : chaque agent choisit ou conserve sa mutuelle; la collectivité participe à la cotisation, sous réserve que la mutuelle soit labellisée par le CDG.

2)Le contrat de convention : le CDG 27 a souscrit un contrat de convention avec la Société MUTAME : dans ce cas de figure, après adhésion de la collectivité au Contrat de Convention, les agents bénéficient de la participation financière sous réserve d'adhérer en leur nom propre, à ce contrat.

3)La collectivité ouvre un marché public pour signer une convention avec une mutuelle de son choix.

Il est proposé d'opter pour la labellisation, pour un montant de 15 € par mois et par agent (quel que soit sa quotité de travail), sous condition de présentation d'une attestation d'adhésion annuelle à son nom propre.

Vote : 14 voix sur 14 valident ce point.

3) Poursuite des travaux d'enfouissement des réseaux :

Dans le cadre de la programmation 2026 des travaux du Siège 27, la commune de Prey présentait la phase 2 de son projet d'enfouissement des réseaux de la rue de Villeneuve et Rue des Champs Fleurus. Le dossier a été retenu par la commission d'attribution. Le coût total de ces travaux est de 240000 € (180k€ en investissement et 60 k€ en fonctionnement), la part restant à la charge de la commune étant de 66667 €.

Par ailleurs, le dossier de remplacement en LED des derniers éclairages publics ancienne génération de la commune (Rue de l'Empire) a lui aussi été retenu (coût de 20000€, part communale 6667, 67 €).

Les élus remercient les équipes du Siège 27, notamment son Président et son Directeur Travaux du secteur, pour leurs soutiens actifs tout au long de la mandature.

Vote : 14 voix sur 14 valident ce point.

4) Point travaux en cours :

*) Elagage des espaces publics présentant des désordres (cf décision 3 du précédent conseil) : deux entreprises ont été consultées : à prestations équivalentes, l'entreprise Deshayes propose un devis à 3725 €, l'entreprise Coupry à 3440 €.

Dans les deux cas, les branches issues des coupes seront réduites en copeaux et mises à la disposition de la commune.

Vote : 13 voix sur 14 valident le devis proposé par l'entreprise Coupry et autorise le Maire à mettre en œuvre cette action. Vote contre : Madame Françoise Le Verge.

*) Mise en conformité Maison des Associations : en complément de la décision 1 du Conseil Municipal du 6/10/2025, François Grand présente le tableau repris ci-dessous, récapitulant les dépenses engagées et à engager dans cette salle : Ce montant représente la somme maximale dédiée à ce projet, plusieurs négociations tarifaires restant en cours. Un fonds de concours sera sollicité auprès d'EPN.

Intitulé du poste	Statut	Montant HT (€)	Montant TTC (€)
Remplacement du système d'alarme incendie (centrale, sirène, blocs, DM)	Réalisé	967,23 €	1 160,68 €
Remise en service de la ligne de secours et signalétique électrique	Réalisé	0,00 €	0,00 €
Remplacement des 6 portes de secours avec barres anti-panique	À engager	25 663,40 €	30 796,08 €
Remplacement du portail	À engager	7 379,44 €	8 855,33 €
Remplacement de la VMC	En cours	2 060,00 €	2 472,00 €
Tableau d'affichage réglementaire	À engager	208,33 €	250,00 €
Remplacement des radiateurs	À engager	2 348,59 €	2 818,31 €
TOTAL GÉNÉRAL		38 627,00 € HT	46 352,40 € TTC

***) Jeux extérieurs cours école maternelle :** les travaux sont terminés ; l'espace sera ouvert aux enfants courant semaine 48, après approbation par l'organisme de contrôle APAVE. Précisons que l'espace comprend une grande structure (échelle, corde, toboggan) destinée aux enfants à partir de 3 ans, et une petite structure à ressort destinée aux enfants de 2 ans et plus.

***) Eglise :** le cabinet d'étude propose un 3° scénario pour l'accès PMR du site (entrée par la porte principale avec cheminement à l'intérieur de l'espace mémorial) : un point avec l'architecte est prévu courant semaine 47.

***) Espace Gare :** sans évolution depuis le précédent Conseil.

***) Terrain de football :** une réunion sera prochainement organisée afin de présenter un projet moins ambitieux, à l'échelle des subventions obtenues.

***) Défense incendie Rue de la Plaine :** les travaux de mise en conformité de la défense incendie sur cette zone ont commencé semaine 46 et se poursuivent.

***) Remplacement chaudière bloc école-mairie :** l'installation fonctionne, reste la porte coupe-feu à installer (en cours de fabrication).

***) Robot de ménage couloir école et salles de classe :** l'appareil prêté courant octobre n'a pas pu être testé dans de bonnes conditions. Un nouvel essai est à planifier. Le projet reste ouvert.

*** Végétalisation Place Cardin :** Madame Françoise Le Verge lit, au nom de l'équipe porteur du projet « Végétalisation de la Place Cardin », le texte repris en annexe 1.

L'équipe projet indique qu'elle stoppe la mise en œuvre du projet.

Elus signataires de l'intégralité du document présenté : D. Davard, S. Dubois, F. Le Verge, P. Jacques, JL. Rat, S. Pelta.

***) Entrée de Village :** les travaux routiers sont terminés. Les élus remercient les équipes de la Voirie de EPN pour la mise en œuvre de ces installations qui ont pour principal objet la diminution de la vitesse des véhicules sur cette zone.

5° Diverses mesures d'organisation des fêtes de fin d'année :

Les élus choisissent de reconduire les mesures adoptées pour les fêtes 2024, à savoir :

- Des chèques-cadeau d'une valeur de 75 € pour chaque Agent municipal en activité, quelque soit sa quotité de travail. Ainsi une commande pour les 8 Agents sera effectuée auprès de la Société Up Cadhoc.

- Une boîte de chocolat sera offerte à chaque habitant ayant 80 ans ou plus ans en 2025 ; achat auprès du même fournisseur qu'en 2024 et reconduction du même mode de distribution (à prendre en Mairie après réception du bon de retrait, des remises à domicile pouvant toutefois s'organiser en cas d'empêchement).
- Rendez-vous fixé courant semaine 48 pour la pose des guirlandes de Noël, quelques élus se proposant d'améliorer le positionnement 2024 en repérant au préalable les lampadaires à décorer.
- Fête de Noël des enfants (ouverte aussi aux enfants du village non scolarisés à Prey) : prévue le samedi 13 décembre 2025. Alex Boutelet achètera quelques sapins à la Ferme du Coudray pour la décoration des écoles, à prévoir pour le 5 décembre.

Vote : 14 voix sur 14 valident ces diverses mesures et autorisent le Maire à signer les commandes.

6° Point subvention des Associations :

Pour rappel, le budget 2025 de la Commune prévoyait une dotation de 1500 € à chaque association sous réserve de présentation d'un projet structuré.

Trois associations (le Football Club, l'Association des Parents d'Elèves et le Comité des Fêtes) ont sollicité par écrit la commune pour demander le versement de cette dotation, non pas pour un réel projet, mais pour faciliter l'organisation des diverses activités qui rythment l'année et sont autant de marqueurs de la vie du village.

Vote : 14 voix sur 14 valident ce principe et autorisent le Maire à réaliser les transferts budgétaires.

7° Point sur les rétrocessions de voiries et autres cas particulier :

La chute d'un arbre sur une propriété privée a mis en exergue la problématique suivante : l'Impasse des oiseaux, une partie de la Rue du 19 Mars 1962, une parcelle de 1340 m² identifiée AC141 ainsi que ses chemins d'accès, n'appartiennent pas au domaine communal, mais aux propriétaires du lotissement de cette zone (syndicat de lotissement). Afin d'en gérer la gestion et l'entretien, la municipalité proposera à l'ensemble des propriétaires concernés, par l'envoi d'un courrier, un achat de la totalité de ces zones, à l'euro symbolique (unanimité des propriétaires requise).

Vote : 14 voix sur 14 valident ce principe.

Par ailleurs, les élus sont informés qu'une problématique identique identifiée courant 1° semestre 2025 sur les secteurs Rue du Bois Aux Lièvres, Rue de Villeneuve et Rue de Bérou est en cours de traitement au niveau du service voiries de EPN (évaluation des éventuels travaux à réaliser avant intégration des voiries dans le giron EPN).

8° Location de la Maison des Associations en semaine:

Il est apparu utile de préciser les conditions de location de la Maison des Associations en semaine, notamment avant la prochaine période électorale.

Après échanges, les élus décident des points suivants :

- La priorité est réservée aux occupations habituelles des différentes associations : ainsi, en soirée, la salle n'est disponible que les mardis et durant les vacances scolaires. S'ajoute les vendredis lorsque la salle n'est pas réservée pour le week-end.
- Les tarifs de locations indiqués sur le site internet sont maintenus.
- Cas particulier campagne électorale municipale de mars 2026 : si la salle est sollicitée par un candidat à ces élections pour la commune de Prey, dans le cadre d'une réunion publique uniquement, il pourra bénéficier d'une (et une seule) séance gratuite, dans le créneau 18-22 heures.

Vote : 13 voix sur 13 votent pour et valident ces propositions. Monsieur Olivier Kerbart ne prend pas part au vote.

9° Questions diverses :

Cimetière : Madame Dubois propose d'ouvrir à la vente, 5 emplacements supplémentaires disponibles. Au regard du nombre important d'espaces déjà disponibles à ce jour et des problématiques racinaires importants situés sous les nouveaux espaces proposés, il est décidé de ne pas y donner suite pour le moment.

Incivilités (séance du Conseil municipal du 6 octobre 2025) : un rappel sur les incivilités paraîtra dans le journal communal de Noël. Le principe de flyers individuels pour les cas particuliers observés (par exemple stationnement) sera prochainement mis en oeuvre.

Antenne téléphonie mobile : la négociation avec le représentant de l'opérateur se poursuit.

Fin de la séance : 21h10

ANNEXE 1 :

Voici un résumé des faits ayant engendré l'abandon de ce projet qui était un projet d'amélioration de notre environnement communal, à savoir :

-revégétalisation de l'entrée du village, de la place Cardin et du terrain de boules, et amélioration de la traversée du village via la réfection d'une mare à l'abandon aux abords dangereux et réfection du chemin avec accès poussettes et PMR

➤ Première contrainte : obtenir 80% de subventions

A MATZ

1/ prise de contact avec les référents environnementaux de l'EPN (G LECOQ, chargé des opérations du service environnement, direction des paysages nature et espaces verts) et du département (Mme HUET, responsable de projets nature et paysage, direction de l'environnement de l'espace rural), rencontre de spécialistes des arbres (association la forêt nourricière d'EVREUX et association les jardiniers de l'EURE) et enfin les entreprises paysagistes. Nombreux RDV SUR PLACE et contacts fréquents

2/réunions commission projets : remise en cause du projet dans son essence : autant d'arbres sur la place n'est pas raisonnable, les fruits attirent les insectes, arbres trop imposants, on nommera cette place la forêt Cardin... avec souhait d'abattre tous les arbres

Parallèlement aucune aide de la part des experts du cadre administratif relatif à l'élaboration d'un projet d'aménagement (demandes préalables...).

Parallèlement, nos demandes répétées d'obtention des plans de réseaux ont été vaines.

➤ Abandon du projet entrée du village

➤ Abandon du projet végétalisation du terrain de boules (réponse, « les boulistes amèneront des parasols »)

➤ Suite à l'étude des dossiers avec Mme Huet de la réfection de la mare, pas d'obtention de subventions à 80%, abandon du projet

3/ le projet est adopté au cours du CM du 9 septembre 2024, à l'unanimité, le Maire est autorisé à signer le devis ainsi que le planning des travaux.

➤ Pas de suivi de la demande de subvention auprès des Fonds Verts pour 2025

5/ Proposition le 6/10 d'une donation de l'association des amis du patrimoine de PREY Se substituant aux subventions demandées mais non encore attribuées
Aussi le projet sera ainsi mis en oeuvre cet hiver suite au vote du CM
Avec refus des deux adjoints et abstention du maire et d'un adjoint

Signature des devis, du planning de PARC EURE par le maire

6/ apparition d'une rencontre avec l'ABF convoqué par la mairie !!! intervention au bout de deux ans et après validation du dossier en CM et financement assuré

ABF qui rappelle la volonté de l'Etat de favoriser la replantation d'arbres conformément aux directives nationales

Mme Poulain revenant sur notre projet initial de planter beaucoup plus d'arbres dont des arbres plus imposants !!! avec remise en cause de l'abattage des arbres

Nouvelle demande : permis d'aménagement et une DT-DICT puis intervention de l'agence de l'eau

7/ Le 28/10/2025 : Suite à la réunion du 27/10/2025 avec Mme Poulain, appel téléphonique du Maire auprès de la société Parc Eure et mail pour m'informer du gel du projet jusqu'à nouvel ordre avec un versement de 30% du devis signé dans l'attente de la révision du projet

➤ PROJET QUE NOUS NE REVISERONS PAS COMPTE TENU DE L'HOSTILITE RENCONTREE (SYNONYME D HOSTILITE : AGRESSIVITE, ANIMOSITE, AVERSIO, MALVEILLANCE, RANCUNE, RESSENTIMENT) DES ADJOINTS ET DU MAIRE. ABANDON DU PROJET